



LE CHEF DE CABINET

Paris, le - 9 JUIL. 2012

NOTE

à

M. le Chef du Bureau des cabinets

Objet : licenciement de M. Alexandre Benalla, chauffeur auprès du Ministre

M. Benalla a été recruté par contrat à compter du 21 juin 2012 pour exercer les fonctions de chauffeur auprès du Ministre du Redressement productif. Dans le cadre de ses fonctions il a malheureusement adopté des comportements qui me conduisent à solliciter de l'administration son licenciement dans le respect des procédures légales.


M. Benalla a, en effet, plusieurs fois fait la démonstration de son incapacité à occuper les fonctions exposées de chauffeur personnel du Ministre, qui nécessitent à la fois discrétion, responsabilité et tempérance.

Ainsi par exemple, à l'occasion d'un accrochage avec un autre véhicule, le Ministre a du fermement insister pour que M. Benalla évalue les dommages qu'il avait pu causer à un tiers.

A une autre occasion, M. Benalla a introduit une personne et son véhicule au sein du ministère sous le couvert d'un rendez vous supposé avec le ministre, obligeant ce dernier à démentir le rendez vous.

Enfin, M. Benalla s'est prévalu d'un soutien du Ministre pour une demande de port d'arme auprès des services du ministère de l'intérieur, sans que le Ministre ait été informé préalablement de cette demande.

Pour l'ensemble de ces raisons qui démontrent un comportement au quotidien inadapté au travail de chauffeur de ministre, je vous demande de bien vouloir faire procéder au licenciement de M. Benalla à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.



Christophe LANTOINE